



# MIGRATIONS & EDUCATION PERMANENTE

---

Marcel Etienne - Décembre 2023

**Le récit répétitif des conservateurs puis des néoconservateurs, transforme en problèmes des phénomènes qui remontent à la nuit des temps et qui concernent tout ce qui existe à la surface de la planète.**

**Les humains vont commencer à considérer qu'une migration est problématique à partir du moment où ils décident qu'ils ont le monopole de la souveraineté sur un territoire ou une population donnée.**

**Parmi tous les aspects qui concernent la migration, nous essaierons d'examiner les effets des récits dominants sur la souveraineté, les stratégies économiques, les droits de l'homme, les droits des travailleurs pour essayer d'en tirer quelques pistes en matière d'éducation permanente.**

## La souveraineté

La souveraineté est un concept qui apparaît à la fin du Moyen âge dans la civilisation occidentale mais existe largement dans les conflits entre cités, empires, clans rivaux. Le concept va connaître une nouvelle actualité en Europe et en Amérique du Sud à la suite des nombreuses révolutions de 1848 où toute une série de nations vont émerger construisant les bases de la souveraineté sur le trépied suivant : une nation, c'est un peuple, un territoire, une langue. Lorsque ce concept s'applique à des territoires multiethniques, cela peut devenir un risque permanent de désintégration d'un pays suite à des divergences d'intérêts, des discriminations, des liquidations de populations.

La notion de souveraineté alimente en parallèle toutes les dérives qui touchent au souverainisme, doctrine protectionniste qui refuse toute différenciation et apport de populations issues d'autres territoires. Ces doctrines prônent la maîtrise absolue des frontières, argument largement relayé par les groupes d'extrême droite.

## Les stratégies économiques

Depuis la conquête des Amériques, l'occident n'a cessé d'exporter ses populations vers les terres colonisées aux Amériques. La première colonisation est basée sur les exploitations agricoles et minières. Les soucis de main d'œuvre locale maltraitée et décimée ont conduit à des importations massives de populations africaines afin de remplacer la main d'œuvre locale. La seconde colonisation résultant de la nécessité d'assurer des débouchés nécessaires au développement industriel de l'occident s'est débarrassée des formes d'esclavage de la première colonisation en la remplaçant par des machines et a suppléé ses besoins de main d'œuvre par des importations massives de travailleurs déplacés de Chine, d'Inde, de Ceylan et des régions dévastées par la famine et la surpopulation de toute l'Europe.

La montée en puissance des Etats Unis suite à la guerre 41-45 dans le pacifique et puis dans le monde entier leur a permis d'afficher une puissance économique mondiale. Ceci a contraint les puissances occidentales à octroyer l'indépendance à la plupart de leurs colonies ce qui a détruit

leurs monopoles commerciaux au profit des produits industriels et de consommation des Etats Unis.

En Europe, la guerre de 40-45 a entraîné de vastes mouvements de populations, déplacées à la suite des avancées et des reculs des armées allemandes ce qui a conduit les agences des Nations Unies et la Croix rouge à déployer de vastes programmes de relocalisation de ces populations. C'est suite à ces vastes mouvements de populations que s'est créé un dispositif d'accueil de migrants en Belgique ainsi que dans d'autres pays d'Europe. Le pivot de cet accueil a été incarné au départ par les organisations caritatives de tous les piliers idéologiques ainsi que par les syndicats. Cette mission continue à être assumée par la coordination de ces acteurs. Les profils des populations qui migrent actuellement ne sont pas différentes des grands mouvements de 1946-47 sauf qu'ils ne sont que très rarement encadrés par des agences internationales, ce qui nourrit une série de récits protectionnistes, les migrants étant accusés de tirer vers le bas les conditions de travail et la protection sociale comme cela se passe dans leurs pays d'origine.

## Les droits de l'Homme

Au départ, il existe plusieurs textes qui ont présidé à l'affirmation que tous les humains ont des droits. Le modèle auquel on pense habituellement est la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen qui a abouti à la création d'un Conseil mondial. L'adoption de cette déclaration s'est construite dans un moment de totale ambiguïté sur un accord entre Est et Ouest alors que de nombreuses populations étaient sous statut d'exception voire sans aucun statut dans les colonies.

Depuis lors, ces textes rédigés au départ pour mettre fin aux absolutismes royaux sont devenus des textes de bonne conduite à introduire dans les législations civiles, politiques, sociales, culturelles et de santé. Ces textes visent aussi à conférer d'office des droits à tout humain qui naît sur cette terre quel que soit son statut administratif (pour les Droits de l'Homme, il ne peut y avoir de sans papiers).

## Les droits des travailleurs et travailleuses

L'histoire des migrations est avant tout un large mouvement de déplacements de travailleurs même si une partie de cette mobilité est le résultat de conflits, de discriminations, de problèmes démographiques, de catastrophes de toutes natures, mais toutes ces populations se retrouvent in fine dans des conditions de travail proches de l'esclavage, du travail forcé, de l'exploitation.

Dès 1920, la Société des Nations avait abrité l'Organisation Internationale du Travail afin d'établir un ordre moral conférant des droits à tout travailleur indépendamment de son statut administratif. Les principes sont repris dans des Conventions signées par les Etats et pour lesquelles une conférence annuelle établit le bilan de leur ratification ainsi que leur non-respect.

Les Conventions de L'OIT sont construites sur un principe de tripartisme dans lequel sont impliqués travailleurs, employeurs et autorités publiques. Les Conventions de l'OIT ont construit les Droits collectifs des travailleurs. Les Conventions des Droits de l'Homme restent dans le champ des droits individuels. Les principes de l'OIT ont été largement développés par des juristes belges si bien que dans notre conscience collective, nous sommes immunisés contre des dérives autoritaires alors que le discours néoconservateur s'emploie à revenir vers une conception strictement individuelle des Droits du Travail.

Cette vision est largement portée par le monde patronal bien sûr mais elle est largement partagée par les syndicats américains qui ont exporté cette vision restrictive lorsqu'ils ont aidé à la reconstruction de syndicats de pays devenus indépendants du bloc soviétique.

Dans les pays du Sud dont sont issus beaucoup de nos migrants, même si les syndicats de la fonction publique ont joué un rôle majeur dans la victoire des indépendances, le syndicalisme reste une activité à hauts risques pour les délégués et les militants. Ils sont donc amenés à explorer des voies d'action collective voisines de ce que nous avons nous-mêmes exploré au début de l'ère industrielle.

## Pistes en matière d'éducation permanente

La perspective de l'éducation permanente est de permettre à chacun d'être pleinement citoyen afin d'agir au mieux dans la cité.

Ce postulat implique que tout un chacun bénéficie de l'entièreté de ses droits ainsi que les limites qui lui sont imposées pour le bien de tous. Nos populations migrantes vivent dans un permanent entre-deux, entre le pays d'origine où ils ont toujours des racines et ici où nous souhaitons qu'ils les effacent afin de se fondre dans une intégration proche de l'assimilation.

Lors des migrations collectives de l'après-guerre 40-45, l'action syndicale prenait en compte la nécessité de reconstruire dans les pays d'origine des migrants. Nous avons perdu cette perspective et il est devenu difficile dans les réunions et formations syndicales de tenir compte des spécificités de nos travailleurs migrants.

Dans des groupes d'éducation permanente être citoyen signifie aussi avoir la possibilité de faire état des nuances culturelles qui peuvent affecter une action à venir qui pourrait être nourrie par le retour des actions de formations syndicales ou de coopération menées dans les pays d'origine. Ce serait également l'occasion de refaire le point sur les Droits fondamentaux des travailleurs.